

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.01.2008

Révision: 02.10.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Eurolan FK 6610 Komp. A**Numéro de la fiche technique de sécurité:** 49PD10368-a/10**Emploi de la substance / de la préparation** Couche**Producteur/fournisseur :**

maxit France s.a.s
4 rue de Mulhouse
Boîte Postale 27
F-68180 Horbourg-Wihr
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80
Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92
email: ralf.huckert@maxit.fr

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Identification des dangers

Principaux dangers: Néant.**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:** néant

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique**Description :**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs
non dangereux.
Polyol polyester

Composants dangereux :

CAS: 14808-60-7	sable de quartz (SiO ₂)	25 - 50%
EINECS: 238-878-4		

4 Premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**après contact avec les yeux :**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante
en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

Indications destinées au médecin : néant

(suite page 2)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.01.2008

Révision: 02.10.2007

Nom du produit Eurolan FK 6610 Komp. A

(suite de la page 1)

5 Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de

combustion ou aux gaz dégagés:

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**Les précautions individuelles:**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage**Manipulation :****Précautions à prendre pour la manipulation:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage :**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Stockage au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.01.2008

Révision: 02.10.2007

Nom du produit Eurolan FK 6610 Komp. A

(suite de la page 2)

No CAS Désignation de la substance % Type Valeur Unité	
14808-60-7 sable de quartz (SiO₂)	
VME	0,1a mg/m ³ a: pour la fraction alvéolaire

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre provisoire:

Filtre AX.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Gants en PVC

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme :	Pâteuse
Couleur :	selon désignation produit
Odeur :	faible, caractéristique

Changement d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé
Point de congélation :	<0°C

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.01.2008

Révision: 02.10.2007

Nom du produit Eurolan FK 6610 Komp. A

(suite de la page 3)

Point d'inflammation:	> 110°C (DIN ISO 2592)
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20°C:	< 10 hPa
Densité à 20°C:	1,48 g/cm ³ (DIN 51757)
Masse volumique:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	partiellement miscible
valeur du pH:	Non applicable.
Viscosité :	
dynamique à 25°C:	6000 mPas
cinématique :	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
Indications complémentaires	Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation**Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
Oral	LD50	>2000 mg/kg	(rat)

Effet primaire d'irritation :

des yeux : Pas d'effet d'irritation.**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.01.2008

Révision: 02.10.2007

Nom du produit Eurolan FK 6610 Komp. A

(suite de la page 4)

13 Considérations relatives à l'élimination**Produit :****Recommandation :**

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Catalogue européen des déchets

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

07 02 08	autres résidus de réaction et résidus de distillation
----------	---

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :

Classe IMDG/GGVmer :

Marine Pollutant:

-
-
Non

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA :

-

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires**Marquage selon les directives CEE :**

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact : Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93